



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 040-214001554-20250404-250404H1634H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 01 avril 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 13

N° DEL20250404-009

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025

Considérant la création du lotissement communal en date du 14 avril 2023,
Considérant la création du budget annexe de ce lotissement,

Il convient de créer les écritures budgétaires.

Ce budget est identifié sous le code BUDGET 73301.

Le numéro SIRET de ce budget est le 214 001 554 00119.

La surface commercialisable envisagée du lotissement est d'environ 32 325 m² et
38 parcelles ou lots à bâtir étaient proposés à la vente.

Les inscriptions budgétaires relatives à l'exercice 2025 sont les suivantes et correspondent essentiellement à des écritures comptables de gestion de stocks :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses :

- Réalisation des études



- Réalisation des travaux
- Virement partiel excédent au BP 2025
- L'annulation de la variation de stock des études en cours

Les recettes :

- Produit des ventes
- La constatation de la variation de stock de terrains aménagés
- Résultat reporté : excédent

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses :

- Constatation du stock de terrains aménagés
- Résultat reporté : déficit

- Les recettes :

- Annulation du stock d'études en cours
- Emprunt

Il faut noter que le budget principal de la commune peut verser une avance remboursable au budget annexe du lotissement qui reversera les sommes avancées lorsque les parcelles auront été vendues aux futurs acquéreurs, si cela s'avère nécessaire.

Le montant global des travaux de cette opération est estimé à ce jour à 845 867.56€HT €. Il convient de souligner que les inscriptions budgétaires seront réajustées lorsque l'ensemble des coûts et les modalités de financement seront définitivement arrêtés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	BP 2025	Chap	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	845 867.56 €	002	Résult Fct Reporté	528 825.18 €
65	Charges Courantes	918 453.27 €	70	Produits des ventes	830 739.83 €
042	Opérations d'ordre entre section Annul Stock Ini	292 860.18 €	042	Op d'ordre entre section Var. Terrain aménag Intégration Stock final	697 616.00 €
	TOTAL	2 057 181.01 €		TOTAL	2 057 181.01 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2025	Chap	Libellé	BP 2025
001	Résult Invest Reporté : déficit	292 860.18 €	16	Emprunts	697 616.00 €
040	Opérations d'ordre entre section Stock final terrains	697 616.00 €	040	Op d'ordre entre section Var stock : annul stock ini	292 860.18 €
	TOTAL	990 476.18 €		TOTAL	990 476.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, :

ARTICLE 1 -

- **VOTER** le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement GRAN JAN présenté ci-dessus, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres,

ARTICLE 2 -



- **APPROUVER** le Budget 2025 du budget annexe Lotissement GRAN JAN,
- ARTICLE 3 -**
- **AUTORISER** le maire à signer tous les documents y afférents.

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention (Dominique ROBERT, Véronique MORA n'ont pas pris part au vote)

Signé le , 7 avril 2025

La secrétaire de séance

C. DUPUY

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »